

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 005-8269/20/BM

■ Demande de subvention pour le financement de l'opération "Mise en place d'un système RFID dans les médiathèques" du Territoire Istres-Ouest Provence MET 20/15234/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La technologie électromagnétique utilisée pour les opérations de prêts sur l'ensemble des médiathèques du territoire Istres-Ouest Provence étant devenue obsolète, la Métropole Aix-Marseille-Provence va déployer la technologie RFID (Radio Frequency identification) sur le Territoire Istres-Ouest Provence.

Le projet consiste à la mise en place de puces d'identification et d'antivols sur les documents composant les collections des différents sites ainsi que l'installation d'automates de prêts et de retour de documents 24 heures sur 24. L'organisation des transactions ainsi que les processus et modalités d'accueil et de médiation seront modifiés sur l'ensemble des structures.

Dans le contexte du projet d'ouverture programmée fin 2023 de la nouvelle médiathèque d'Istres, il est impératif d'opérer ce changement en amont afin de mettre à niveau les collections et services du réseau Istres-Ouest Provence, tant sur le plan technologique qu'organisationnel.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 619 884,61 euros hors taxe et fera l'objet de deux dépôts distincts auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

- Travaux
- Mobiliers/ Matériels

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Travaux :

Financement externe		
Direction Régionale des affaires Culturelles	30,00 %	64 556,49 euros
Conseil Départemental 13 « Aide aux développement de la Provence numérique »	50,00%	107 594,15 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20,00 %	43 037,66 euros
TOTAL HT	100 %	215 188,30 euros

Matériels / Mobiliers :

Financement externe		
Direction Régionale des affaires Culturelles	65,00 %	263 052,60 euros
Conseil Départemental 13 « Aide aux développement de la Provence numérique »	15,00 %	60 704,45 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20,00 %	80 939,26 euros
TOTAL HT	100 %	404 696,31 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 036-2694/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement au Budget Principal ;
- La délibération n° FAG 127-4944/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant l'approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement n° 2017503500 à l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence ;
- La délibération n° FAG 053-7709/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2017503500 à l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence ;
- La délibération n° FAG 014-7670/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2020 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Mise en place système RFID Médiathèques » sur l'ensemble du territoire Istres-Ouest Provence.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020**

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement à l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence 2020 et suivants Chapitre 4581175035 – Nature 4581175035 code opération 2017503500.
La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence section d'investissement – Natures 1321 et 1323 code opération 2017503500.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL